

Appropriation d'un bien vacant et sans maître sis 8 rue Guerrier à Dieppe

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 38*

LE DIX-SEPT DECEMBRE DEUX MILLE QUINZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 10 décembre 2015 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine (de la question n°1 à la question n°67), M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta (de la question n°7 à la question n°68), Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent (de la question n°27 à la question n°68), Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n°45 à la question n°68), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n°17 à la question n°68), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M PESTRINAUX Gérard.

Sont absents et excusés : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (pour la question n°68), Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta (de la question n°1 à la question n°6), Mme CLAPISSON Paquita, M. BUSSY Florent (de la question n°1 à la question n°26), Mme QUESNEL Alice, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n°1 à la question n°44), M. BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°16).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à M. LANGLOIS Nicolas, Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. JUMEL Sébastien (pour la question n° 68), Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle à M. LEFEBVRE François, Mme CLAPISSON Paquita à M. PAJOT Mickaël, M. BUSSY Florent à Mme LETEISSIER Véronique (de la question n°1 à la question n°26), Mme QUESNEL Alice à Mme BUICHE Marie-Luce, Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

Rapporteur : M François Lefebvre, Adjoint au Maire,

Par délibération en date du 22 janvier 2014, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'ouverture d'une procédure de biens vacants et sans maître, notamment sur l'ensemble immobilier sis 8 rue Guerrier, cadastré section AM n° 177 et 179 pour une surface globale de 389 m².

A la suite de la délibération précitée, la ville a mené l'enquête préalable prévue par les textes en vigueur auprès notamment du service de publicité foncière, du cadastre, des archives, des notaires et de l'état civil.

Cette enquête a confirmé :

- que le dernier propriétaire titré était Monsieur CARON Raymond Robert Léon, né le 30 mars 1904 et décédé le 16 août 1971.
- que le bien est actuellement occupé par un occupant sans titre, fils de la concubine de Monsieur CARON, aujourd'hui décédée.
- que la succession du dernier propriétaire titré n'a pas été réglée dans le délai de 30 ans suivant son décès, tel que confirmé par le notaire en charge du règlement de la succession par une attestation en date du 13 novembre 2014.
- que le bien appartient donc effectivement à la catégorie des biens vacants et sans maître proprement dits, tels que définis par les dispositions légales ci-après rappelées.

VU :

- le Code civil et notamment les articles 713 et 789 ,
- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2131-1,
- le Code du Domaine de l'État et notamment les articles L.25, L.27 bis, L.27 ter,
- le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques (CGPPP), et notamment l'article L.1123-1 1°

Considérant :

- qu'au terme des articles 713 du code civil et L. 1123-2 du CG3P précités, les biens qui font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté constituent des biens sans maître proprement dit et appartiennent, par détermination de la loi, aux communes ou, en cas de renonciation de celles-ci à exercer leur droit, à l'État.
- qu'en regard à la localisation des biens intéressés, dans le périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), il y a lieu de donner suite à la procédure, sans user de la faculté issue des textes précités de renonciation à l'appropriation au bénéfice de l'Etat.
- que la Ville et la SEMAD ont informé l'occupant actuel, ainsi que sa famille, de la procédure en cours, étant précisé que le droit d'occupation de l'occupant ne sera pas remis en cause par la ville.
- l'avis de la commission n° 3 du 8 décembre 2015,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- approuve l'intégration dans le domaine privé communal de l'ensemble immobilier vacant et sans maître sis 8 rue Guerrier, cadastré section AM n°177 et AM n° 179, pour une superficie de 389 m².

- autorise Monsieur le Maire à constater, par procès verbal, la prise de possession par la ville, étant précisé que ce procès verbal sera affiché en mairie et en mairies annexes.

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à la publication, au bureau des hypothèques, de la prise de possession par la ville.

La dépense en résultant sera imputée au budget communal de l'année au cours de laquelle se réalisera l'opération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**



**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire